Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_79-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze avril deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le jeudi neuf avril deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle Aimé Le Foll, sous la présidence de M. Philippe Roullé, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe Roullé, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU, Muriel CARUHEL.

Représentés (2) : Brune BEGUIN pouvoir à Camille MOYENCOURT, Corinne LUCAS pouvoir à Françoise RIOU.

Absente (1) : Véronique SALZE-LOZAC'H.

Monsieur Gabin JUBAULT a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°79-2026

Autorisation à signer la modification N°1 du marché de travaux concernant la réhabilitation des réseaux eaux usées, eau potable, voirie et espaces verts du lotissement des fleurs (lot N°3 voirie / espaces verts)

Rapporteur : Loïc de Courlon

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT ;

Vu l'article R. 2194-1 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu le marché signé avec l'entreprise EVEN ;

M. de Courlon expose à l'assemblée que des modifications de matériaux ou de quantités sont apparues lors de l'exécution du marché de travaux de voirie et espaces verts, lot N°3 du marché de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eau potable, voirie et espaces verts du lotissement des fleurs (secteur rue des Hortensias).

Ces modifications doivent être formalisées par voie de modification N°1, d'un montant de – 8 539.70 € HT soit – 10 247,64 € TTC représentant une évolution de – 1,675 % du marché.

Les travaux modificatifs sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_79-DE

Poste	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire € HT	Prix total € HT
Plus-Values					
L3-108	Abattage d'arbres sur future voirie et dessouchage	u	7	460,00	3 220,00
L3-110	Terrassement en déblais en terrain de toutes natures	m³	150	17,85	2 677,50
L3-114	Rabotage des enrobés existants	m²	350	2,40	840,00
L3-115	Réglage et compactage du fond de forme voiries, trottoirs piétons, parking, stationnement pavés et cheminement	m²	386	2,25	868,50
L3-117	Fourniture et mise en œuvre de matériaux de carrière sous voiries circulées VL / stationnement - GNT 0/80	m²	130	6,45	838,50
L3-118	Fourniture et mise en œuvre de matériaux de carrière sous voiries circulées VL / stationnement - GNT 0/31,5	m²	130	7,40	962,00
L3-126	Fourniture et pose de bordures béton finition lisse grise - T1 hautes	ml	126	26,30	3 313,80
L3-132	Remplacement de grilles eaux pluviales	u	15	380,00	5 700,00
L3-133	Mise à niveau des grilles	u	2	90,00	180,00
L3-141	Revêtement BBSG3 0/10 noir	m²	350	16,30	5 705,00
L3-142	Revêtement BBSG3 0/14 noir	m²	72	12,00	864,00
L3-172	Engazonnement rustique	m²	330	2,00	660,00
L3-176	Pavés joints écarteurs	m²	130	47,10	6 123,00
L3-177	Fourniture et mise en œuvre de mélange terre pierre	m²	270	24,00	6 480,00
	Sous-total Plus-Values				***38 432,30***
Moins-Values					
L3-131	Fourniture et pose de chambre L1C avec trappes classe 400KN	u	-5	1 025,00	-5 125,00
L3-143	Plus-value pour BBSG3 0/10 beige	m²	-3300	10,90	-35 970,00
L3-145	Fourniture et mise en œuvre d'un panneau priorité à droite	u	-7	286,00	-2 002,00
L3-175	Réalisation de sable ciment stabilisé	m²	-250	15,50	-3 875,00
	Sous-total Moins-Values				***-46 972,00***
				Total	**- 8 539,70 €**

Considérant qu'un marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3, des travaux de fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *la modification N°1 du marché voirie et espaces verts, lot 3 du marché de travaux réhabilitation des réseaux eaux usées, eau potable, voirie et espaces verts du lotissement des fleurs – secteur rue des Hortensias - ci-avant présentée ;*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à signer cette modification du marché avec l'entreprise EVEN titulaire du lot N°3 ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier ;*
- ***IMPUTE*** *les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à l'opération n°142 du budget principal de l'exercice en cours.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe Roullé

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)